



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA REUNION

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE SAINT-LEU

## EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

**DELIBERATION N° : 14/08122022**

**OBJET : RHI LE PLATE - APPROBATION DU  
COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCEDANT (CRAC)  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**

Présents :	24
Procurations :	07
Votants :	31
Abstentions :	0

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

Nombre des conseillers en exercice : 38



Le Président de séance  
**Bruno DOMEN**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-sept heures et vingt-huit minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

**Présents :**

M.DOMEN Bruno (Maire)

**Les Adjointes :** Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), Mme ANAMALE Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe).

**Les Conseillers Municipaux :** M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. ELLIN Fabrice, Mme VERMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio.

**Absents représentés :**

- M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), *procuration* à Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe)
- M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), *procuration* à M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint)
- Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe)
- M. FELICITE Roland (Conseiller), *procuration* à M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming (Conseiller)
- Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), *procuration* à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller), *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)

**Absents :**

- M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint)
- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- Mme DOMPY Brigitte (Conseillère)
- Mme BARBIN Suzelle (Conseillère)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3<sup>ème</sup> adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données : chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



**AFFAIRE N° 14/08122022****RHI LE PLATE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU AN  
(CRAC) ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021***Direction Aménagement et Développement / Service Aménagement***Le Maire expose :**

L'aménagement de l'opération « RHI Le Plate » a été confié à la SHLMR par délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2015 via un contrat de concession.

Conformément à ce contrat de concession, la SHLMR a élaboré le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'opération RHI Le Plate. Ce document est établi sur la base des opérations comptables de la société arrêtées au 31 décembre 2021.

**Avancement au 31 Décembre 2021 :**

L'exercice 2021 a été consacré au suivi de la phase administrative de la D.U.P/cessibilité/mise en compatibilité du PLU, à l'élaboration du Permis d'Aménager Modificatif, à l'organisation et à la coordination de diverses réunions ainsi qu'à la mise à jour des enquêtes sociales.

**Les opérations financières réalisées au 31 Décembre 2021****Dépenses :**

Le montant cumulé des dépenses réalisées depuis 2015 (engagement de la concession d'aménagement) s'élève à 3 922,7 K€ HT.

Les dépenses réalisées facturées en 2021 sont de 105,6 K€ HT et elles concernent :

- Études géotechniques et reprise pièce DUP et dossier loi sur l'eau : 7,6 K€ HT
- Honoraires d'avocat : 1,8 K€ HT
- Travaux : 15,8 K€ HT
- Interventions sociales : 40,6 K€ HT
- Frais annexes (frais divers, charges financières, rémunération...) : 39,8 K€ HT

**Recettes :**

Le cumul des recettes enregistrées depuis 2015 (engagement de la concession d'aménagement) s'élève à de 1 472,7 K€ HT.

En 2021, la SHLMR a procédé à la facturation du solde de la subvention, soit un montant de 370,6 K€ HT.

**Évolution du bilan et de la participation communale :**

Pour rappel, le bilan du CRAC 2020 approuvé le 16 décembre 2021 s'équilibrait en dépenses et en recettes à hauteur de 5 093 826,17 € HT, dont une participation de la commune de Saint Leu de 2 112 533,08 € HT.

Sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2021, les dépenses prévisionnelles évoluent à 5 126 628,45 € HT.

A ce stade du projet, la participation de la Commune de Saint-Leu demeure inchangée à 2 112 533,08 € HT.

Dépenses (en € HT)	Bilan CRAC 2020	Réalisées au 31/12/2021	Projet CRAC 2021
- ETUDES	51 307,84	37 482,96	54 581,57
- FONCIER	1 113 108,10	940 310,06	1 116 451,86
- TRAVAUX	2 967 286,81	2 249 424,02	2 929 238,20
- INTERVENTIONS SOCIALES	240 000,00	180 000,00	270 000,00
- FRAIS ANNEXES	722 123,42	515 512,05	756 356,82
<b>Total</b>	<b>5 093 826,17</b>	<b>3 922 729,09</b>	<b>5 126 628,45</b>

Recettes (en € HT)	Bilan CRAC 2020	Réalisées au 31/12/2021	Projet CRAC 2021
- VENTES CHARGES FONCIERES	1 060 377,00	15 972,00	1 106 183,40
- TRANSFERTS CHARGES FONCIERES	449 194,06	0,00	421 189,94
- CONTRIBUTION EDF	119 627,53	119 627,53	119 627,53
- SUBVENTIONS	1 352 094,50	1 337 094,50	1 367 094,50
- PARTICIPATION	2 112 533,08	0,00	2 112 533,08
<b>Total</b>	<b>5 093 826,17</b>	<b>1 472 694,03</b>	<b>5 126 628,45</b>

### **Observation sur la proposition de CRAC arrêté au 31/12/2021 :**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°22/16122021 du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé les termes de l'avenant n°2 au contrat de concession conclu avec la SHLMR.

Cet avenant précise que la participation communale est en totalité affectée aux équipements publics de l'opération, cette affectation permettant à la Ville d'être éligible au FCTVA.

Dans le CRAC arrêté au 31/12/2021, il est nécessaire d'indiquer que la somme versée par la Ville constitue une participation affectée aux équipements publics de l'opération afin de ne pas obérer notre capacité à solliciter du FCTVA.

### **Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2021 de la RHI Le Plate sous réserve de préciser que la participation communale est affectée aux équipements publics ;
- D'approuver la participation communale affectée aux d'équipements publics d'un montant prévisionnel de 2 112 533,08 € HT, soit un montant total de 2 292 098,39 € TTC ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2021 de la RHI Le Plate sous réserve de préciser que la participation communale est affectée aux équipements publics ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022

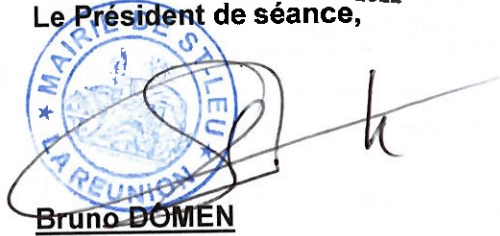
ID : 974-219740131-20221208-14\_08122022-DE

- Approuve la participation communale affectée aux d'équiper prévisionnel de 2 112 533,08 € HT, soit un montant total de 2 2
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Saint-Leu, le 15 DEC. 2022**

**Le Président de séance,**



**Bruno DOMEN**